

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 9 mars 2022, adopté le Règlement RÉG346-2022 constituant la Commission d'aménagement (COMA) de la MRC de La Mitis.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 MARS 2022



Martin Normand
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Charles Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Grand Mitis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14 heures et 15 heures le 14 jour de Mars 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 14 JOUR DU MOIS DE Mars 2022



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)